



L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

<b>Date de Convocation</b>	27/02/2026
<b>Date d’Affichage</b>	27/02/2026
<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	<b>13</b>
Présents	9
<b>Votants</b>	<b>11</b>

**Étaient présents :**

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mr Michel LÉBOUC, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Nicolas MARTINAIS.

**Absents excusés :**

Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH, Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mme Laëtitia SALIOT.

**Absent :**

Mme Sylvie COUPE, Mr Patrick DEMARQUET.

Mr Michel LÉBOUC est nommé secrétaire de séance.

N°041-2026

### Validation de modernisation d'une borne d'éclairage du SDE 35 au sentier piétons à la résidence La Perrière

Mme Stéphanie GARNIER, adjointe chargée des finances, présente le devis SDE 35 pour la modernisation d'une borne d'éclairage au sentier piétons à la résidence La Perrière

Le SDE 35 propose un devis de 1 091.66 € à la charge de la collectivité

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De VALIDER** le devis du SDE 35 pour le remplacement de la borne à la résidence La Perrière
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé,  
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission  
En Préfecture le  
Et publication le

